

**DECLARATION ATTESTANT L'ACHEVEMENT ET LA
CONFORMITE DES TRAVAUX DE REMISE EN L'ETAT DU
DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL**

Formulaire à adresser à la fin des travaux à l'AD2I territorialement compétente par courriel

Cadre réservé à l'AD2I

Désignation de la permission de voirie/accord technique

Permission de voirie

Nature de l'occupation :

Accord technique

Nature de l'occupation :

Permis de stationnement

Nature de l'occupation :

Délivré(e) le :

Identité du déclarant

DEMANDEUR

Nom et prénom ou raison sociale :

Adresse : N° Rue :

Commune : Code postal :

N° de téléphone (*fixe ou portable*) : Courriel.....

- Particulier Conducteur d'opération Concessionnaire Maître d'ouvrage
 Maître d'œuvre Entrepreneur

MAITRE D'OUVRAGE / BÉNÉFICIAIRE (*si le demandeur est différent du bénéficiaire*)

Nom et prénom ou raison sociale :

Adresse : N° Rue :

Commune : Code postal :

N° de téléphone (*fixe ou portable*) : Courriel.....

Nom et prénom du responsable des travaux :

N° de téléphone (*fixe ou portable*) : Courriel.....

Localisation des travaux

Adresse : N° Rue/RD

Commune : Code postal :

Référence cadastrale : section N° Parcelle(s) N° Lieu-dit

- En agglomération Hors agglomération PR..... à PR

Achèvement des travaux

Chantier achevé le

Plan de recollement géoréférencé classe A Remis Non remis

J'atteste sur l'honneur que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes aux prescriptions édictées dans la permission de voirie.

A

Signature :

Le

Décision de réception par l'AD2I

La réception est prononcée Avec réserve Sans réserve Sous réserve

Observation(s) de l'AD2I :

Le

Cachet et signature de l'AD2I

Levée de réserves le

Cachet et signature de l'AD2I

Cet avis de fin de chantier doit être envoyé au plus tard 2 (deux) jours ouvrables après la fin des travaux à l'AD2I correspondante.

Traitements des données à caractère personnel

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Département d'Eure-et-Loir, 28028 Chartres cedex, dans le but de traiter votre demande d'occupation du domaine public. La base légale du traitement est le respect d'une obligation légale.

Les données collectées seront communiquées aux services chargés de l'instruction des dossiers et de la rédaction des arrêtés.

Les données du formulaire sont conservées le temps nécessaire à l'instruction du dossier, augmenté du délai de recours. Les arrêtés sont conservés pour une durée définie par les Archives départementales.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement dans les conditions prévues par la loi, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : gdp@eurelien.fr ou, à défaut, notre délégué à la protection des données à l'adresse dpo@eurelien.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.